



La 43ème édition de la Journée nationale de l'arbre célébrée au Togo

L'édition 2019 de la Journée nationale de l'arbre a été célébrée ce samedi 1^{er} juin, évènement essentiellement marqué par des actions de reboisement sur l'ensemble du territoire national. Le Chef du gouvernement Komi Sélom KLASSOU, des responsables d'institutions de la République, des membres du gouvernement, des directeurs de services et les groupes organisés notamment les journalistes ont mis en terre de jeunes plants pour la sauvegarde de l'environnement et la protection de la nature.

Les autorités ont encore une fois saisi l'occasion pour rappeler l'esprit écologique de l'initiateur de la journée (feu président Gnassingbé Eyadema), celui de parvenir à un Togo « vert », avec une couverture forestière optimale et un potentiel ligneux diversifié.

Cette manifestation marque également le lancement d'une nouvelle campagne de reboisement où un peu plus de 3 000 plants seront mis en terre à Lomé et dans les 5 régions du pays.

« La nécessité d'une action immédiate pour faire face à la problématique de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes forestiers du Togo qui progressent rapidement,

préoccupe au plus haut niveau les autorités togolaises », a indiqué le Ministre de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature, Prof. Wonou David OLADOKOUN.

Au Togo, le premier inventaire forestier national réalisé en 2016 révèle un taux de couverture forestière nationale de 24,24 %.

Cris DADA



Forum régional des acteurs du secteur minier à Atakpamé

Dans le cadre du Projet de Développement et de Gouvernance Minière au Togo (PDGM), le Ministère des Mines et de l'énergie a organisé les 28 et 29 Mai à Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou avec l'appui de la Banque Mondiale, un forum régional de recevabilité dans le secteur minier placé sous le thème « travailler ensemble pour un renouveau du secteur minier au Togo ». Les travaux ont permis aux différents acteurs d'échanger afin de promouvoir davantage la bonne gouvernance dans le secteur.

Il s'est agi en effet non seulement d'accroître la transparence dans le processus de gestion des ressources minérales, mais aussi de renforcer le sentiment de

responsabilité sociale et sociétale des industries minières, de partager le plan d'action de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier aux populations et de présenter la synthèse de la politique minière.

Le processus de gestion des ressources minérales implique notamment le suivi et contrôle des exploitations minières, la collecte et distribution des recettes minières, l'investissement de ces revenus pour le bénéfice des communautés vivant autour des mines et pour le développement du pays.

Le Directeur Général des Mines et de la Géologie, M. Sogle Marcel a indiqué que l'atelier permet à tous les participants et organisateurs d'échanger sur toutes les questions du domaine des mines et de rendre compte.

Le Préfet de l'Ogou M. Akakpo Edoh à indiqué que ce forum vient à point nommé en ces moments de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) initié par le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Il a souligné que le secteur minier est un domaine pourvoyeur d'emplois et de richesse, et à pour rôle capital de contribuer à la réalisation de la vision du gouvernement, celle de faire du Togo un pays émergent sur le plan économique à l'horizon 2030.

Pour M. Ayessaki Boukari , le coordonnateur du PDGM, il s'agit d'une occasion de discussion sur des questions relatives au secteur minier en termes de bénéfice, contrainte et problème afin de poser des jalons aujourd'hui et améliorer demain.

Au cours de ces deux jours, les participants ont planché sur des thématiques comme les acquis, résultats et perspectives du PDGM de même que sur les objectifs et principaux résultats du 1er forum national de recevabilité, l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.

Depuis Atakpamé, Evrard NOMANYO



Une cinquantaine de messagers communautaires de paix en formation à Atakpamé

Ils sont une cinquantaine de Messagers communautaires de paix (MCP) à entamer ce mardi 28 Mai à Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou, une formation de deux jours initiée par le groupe des 7 Organisations de la Société Civile avec à sa tête WANEP-Togo. « Du 27eme dialogue politique à la feuille de route de la CEDEAO aux élections locales : quels bilan, défis et leçons apprises pour une stabilité sociopolitique au Togo ? », c'est le thème au centre de cette rencontre financée par la fondation Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la réalisation du projet « Vulgarisation et renforcement de capacités des membres du G7 et suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour une sortie de crise sociopolitique togolaise ».

Elle a pour objectif de contribuer à la consolidation de la paix au Togo. Il s'agit non seulement de susciter auprès des organisations de la société civile togolaise, la maîtrise des sujets d'intérêt national notamment les mesures d'apaisement, les réformes constitutionnelles, les questions liées aux élections locales entre autres.

Il s'agit par ailleurs d'améliorer la connaissance des populations des dispositions contenues dans la feuille de route, de renforcer l'implication de la société civile pour une organisation réussie des prochaines échéances électorales.

Après ces deux jours de travaux, les messagers communautaires de paix doivent être aptes à défendre et à préserver les questions d'intérêt national, ceci avec l'aide des outils nécessaires pour une bonne organisation des sensibilisations lors des débats publics. Ils doivent également contribuer efficacement à des élections crédibles, apaisées et inclusives.

Pour Mme Amedzenu-Noviekou Pyalo Yram Nora du G7, ce groupe d'organisations de la société civile sous l'initiative de WANEP -Togo, a mené pendant 10 mois des actions d'analyse, des informations et des consultations des acteurs sociopolitiques, ce qui les a amenés à mieux comprendre leurs positions et à leur faire des recommandations.

Elle a souligné qu'un an après le lancement de ce 27eme dialogue, il est donc important pour eux de savoir si ce dialogue était une opportunité manquée ou une situation où les conditions n'étaient pas réunies, ou encore il était soit un échec ou une réussite en vue de tirer des leçons pour préparer l'avenir. Elle a indiqué la nécessité de faire comprendre aux participants les bilans, les défis et les leçons apprises pour une stabilité sociopolitique au Togo.

Ceux-ci à leurs tours iront partager les réflexions dans leurs bases respectives et sensibiliser environ 1000 personnes, détenteurs de la souveraineté à travers 10 débats publics rassemblant les populations.

Créé le 9 février 2018 suite à la crise d'Aout 2017, le G7 veut contribuer pacifiquement à la résolution de la crise en tant que Togolais d'abord, et ensuite en tant que citoyen engagé pour la paix au Togo.



Évaluation des formes contemporaines d'esclavage au Togo

La rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines de l'esclavage Urmila BHoola, séjourne depuis ce lundi 27 mai dans la capitale Togolaise. En visite de cinq(5) jours, Mme Urmila BHoola est venu faire le point de la situation du Togo sur les formes contemporaines d'esclavages. Il sera question au cours de son séjour de passer en revue les efforts fournis, les mesures législatives et les institutions qui sont mis en place par le gouvernement Togolais pour lutter efficacement contre ces formes d'esclavages, mais aussi les déficits qui persistent en matière de lutte contre le mariage forcé, le trafic des femmes et des enfants.

La cérémonie d'ouverture des travaux de cette première journée de travail a été présidée par le ministre des affaires étrangères, Prof. Robert Dussey, en présence du ministre de la justice Pius Agbétomey, du ministre de la sécurité et de la protection civile Yark Damehame et de Tchabinandi KOLANI-YENTCHARE ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation.

Selon le directeur de Cabinet du ministère des droits de l'homme et des relations avec les institutions de la république Blaise Komlan NARTEH-MESSAN, la pratique de ce phénomène est due à plusieurs causes.

« Il y a la pauvreté qui fait qu'on est obligé de dire que mon enfant ne va pas aller à l'école donc on le place chez quelqu'un pour s'en occuper et donc c'est à partir de là que les maltraitements interviennent. Il y a aussi les religions et les traditions puis les pratiques socio culturelles qui font que les gens ne comprennent pas qu'on n'a pas le droit de donner son enfant en mariage si ce dernier n'est pas majeur. Au Togo, c'est le ministère de l'action sociale et celui du travail qui sont concernés sur ces questions, par exemple les pires formes de travail des femmes, des enfants, des domestiques. Donc il y a des institutions qui sont mis en place au sein de ces ministères là qui permettent un tant soit peu de pouvoir cerner le problème pour mener la lutte », a indiqué Blaise Komlan NARTEH-MESSAN.

Dans ses efforts pour lutter efficacement contre ces formes d'esclavages contemporaines, le gouvernement Togolais sur le plan législatif a ratifié presque toutes les conventions internationales, il a également pris des mesures pratiques pour venir à bout de ce phénomène tels que la suspension des frais de scolarité au cours primaire pour encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école et l'instauration des cantines scolaires pour offrir des repas chauds aux élèves.

Il faut noter que cette visite de la rapporteuse spéciale Urmila BHoola se situe dans le cadre de la coopération que le Togo effectue avec le système des Nations Unies.

Elisabeth S.



Togo : Convention de partenariat entre l'ARTP et des associations de consommateurs

L'Autorité de Réglementation des Secteurs de Postes et de Télécommunications (ARTP) a signé ce jeudi 23 Mai à Lomé, une convention « cadre de partenariat et de concertation (CPC) » avec quatre (4) associations de consommateurs à savoir l'Association Togolais des Consommateurs(ATC), la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT), le Mouvement Martin Luther King (MMLK-LA VOIX DES SANS VOIX) et l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE TOGO).

Cette initiative de l'ART&P émane du constat de la convergence d'intérêts ou de missions entre elle et certaines associations de consommateurs qui œuvrent pour le renforcement de la protection des consommateurs, d'où la nécessité de mettre en place une synergie avec ces associations pour leur permettre de mieux accomplir leur mission.

Le présent partenariat formalisé va permettre à l'ARTP et à ses partenaires de mettre en place un cadre juridique de concertation, de partenariat, de collaboration et d'échanges en vue d'assurer le renforcement de la protection des droits

et intérêts des utilisateurs des services des communications électroniques et de la poste.

Il va également permettre aux deux catégories d'acteurs d'agir individuellement ou ensemble dans une synergie d'actions sur les questions relatives à la protection des intérêts des consommateurs et de travailler à faire asseoir une meilleure approche dans la défense des droits des consommateurs dans les secteurs de communication électroniques et de postes ; Ceci par le renforcement des capacités, la sensibilisation, le développement des outils pour une meilleure observation des marchés.

« Cet accord s'inscrit dans la nouvelle loi dans son article 25 qui stipule que l'autorité doit traiter de toutes les questions touchant aux intérêts des consommateurs. Donc pour mieux travailler dans ce sens, il faut mettre en place une synergie avec les associations des consommateurs pour mieux accomplir notre mission », a expliqué Abayeh Germain Boyodi, Directeur Général ART&P.

« Ce cadre de concertation définit les modalités sur lesquelles nous travaillerons ensemble notamment sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et définir les meilleurs processus pour répondre aux plaintes des consommateurs. L'ARTP servira d'interface avec les associations sur ce projet », a-t-il ajouté.

Pour les responsables des associations des consommateurs qui se sont réjouis de l'initiative de l'ART&P, cette alliance démontre à suffisance que les associations ne sont pas là uniquement pour dénoncer mais aussi pour mettre en place des cadres de discussions pour répondre aux inquiétudes des consommateurs.

« Nous avons en tant qu'association des consommateurs manifesté le vœu d'avoir un cadre de discussions entre nous et l'autorité dans le secteur des postes et télécommunication.

Maintenant que c'est fait, nous osons croire que ce n'est que le début de nos attentes. Dans le cadre de ce partenariat l'ARTP nous aidera à renforcer nos capacités pour mieux nous outiller sur le secteur des postes qui est un domaine technique et classique. Nous serons associés à des projets dont le but sera de sensibiliser les consommateurs sur certains produits et les protéger », a indiqué Emmanuel Sogadji, président de l'Association des Consommateurs du Togo (ACT).

Par la signature de la présente convention, les associations de consommateurs et L'ART&P témoignent de leurs engagements respectifs à faire de la protection des consommateurs dans les secteurs de communications électroniques et de postes au Togo, une référence dans la sous-région.

Pour rappel, l'une des missions fondamentales dévolues à l'Autorité de Régulation est la protection des droits des consommateurs dans les Secteurs de Postes et de Télécommunications.

Elisabeth S.



Des boulangers et pâtisseries

en atelier régional de formation à Atakpamé

Une vingtaine de boulangers et pâtisseries de la région des Plateaux sont en formation depuis ce 21 Mai sur l'utilisation de la farine panifiable de manioc à Atakpamé. Prévue pour durer trois jours, cette rencontre est organisée par le Ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique avec l'appui financier de la Banque africaine de développement (BAD). Elle vise à outiller les bénéficiaires sur l'incorporation de la farine de manioc aux produits de boulangerie et de pâtisserie sur la fabrication du pain à 10 % de manioc, des tartes, des galettes et gâteaux ainsi que d'autres produits dérivés à 100 % avec la farine panifiable de manioc.

Au cours de ces trois jours, les participants seront amenés non seulement à acquérir les bonnes pratiques à faire mieux et à produire plus naturel tout en limitant l'usage des additifs dangereux et cancérigènes pour la santé de l'homme, mais aussi à promouvoir la consommation locale et garantir la sécurité alimentaire des consommateurs Togolais.

Les participants seront initiés sur la façon de produire à base de la farine panifiable de manioc pour les aider à un changement de mentalité et à abandonner les mauvaises habitudes notamment l'utilisation des intrants comme le bromate de potassium, un améliorant toxique utilisé par les pâtisseries et boulangers pour la consommation, alors qu'il s'agit d'un additif prohibé dans d'autres pays il y a bien longtemps.

Ces nouveaux produits feront l'objet de dégustation dans les hôtels, restaurants et dans des structures techniques pour être comparés à ceux de 100 % blé. Selon Aziato Kokou Martin, ingénieur agroalimentaire à l'Institut Togolais de Recherche

Agronomique (ITRA), cette filière et la transformation agricole sont prônées par le Plan National de Développement (PND). C'est pourquoi dit-il, le projet manioc a été identifié par la cellule présidentielle. Suite à cette identification, un appel à été fait à l'Institut International de Technologie Agricole (IITA) en collaboration avec la Technologie Africaine pour la Transformation Agricole (TAAT), tous du Nigéria pour un transfert de technologie vers le Togo et une formation visant à importer de nouvelles variétés de manioc à la chaire douce pour produire des dérivés de manioc à une haute qualité pour la consommation locale et les exportations.

Il est prévu la mise en place de 2 centres pilotes de transformation de produits issus du manioc notamment un à Notsè et à Blitta. Cette formation régionale constitue la 4^{ème} étape après celles de la Kara, de la Centrale et des Savanes.

De notre correspondant à Atakpamé, Evrard NOMANYO



Développement : La politique de Faure Gnassingbé au centre d'une rencontre d'échange à

Nangbéto (OGOU)

Les associations Jeunesse en Action pour le Bien être du canton d'Akparé (JABECA) et celle des Jeunes en Action pour le Développement du canton de Katoré (AJAD/CK) ont organisé ce 19 Mai à Nangbéto, (localité située à une quarantaine de Km environ au Sud-Est d'Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou), une rencontre citoyenne à l'endroit de la jeunesse desdits cantons sur la politique de développement du chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Cette rencontre appuyée par l'Association Action Humanitaire contre l'Oppression des Femmes en Afrique (AHOFA) a pour objectif d'amener les jeunes de ces localités à adhérer à la politique de développement du Président de la République. Elle vise également à échanger avec les populations des deux cantons sur les pistes de solutions aux problèmes et difficultés qui gangrènent leurs milieux.

Le représentant du bureau des deux associations, M. Fontodji John Mensah a échangé avec les populations sur le développement intégral de ces cantons. Il a sollicité le soutien et les conseils des uns et des autres pour la conduite des actions de développement dans le milieu.

Fontodji John Mensah a par ailleurs rendu un vibrant hommage au chef de l'Etat qui selon lui, ne ménage aucun effort lorsqu'il s'agit d'un avenir radieux de la jeunesse Togolaise en générale et celle de l'Ogou en particulier. Il a cité en guise d'exemple, le projet d'électrification et de construction d'un château d'eau à Akparé ainsi que le réaménagement de la route Akparé-Kpakpo aboutissant à Atakpamé (chef lieu de la région des Plateaux). Il n'a pas manqué de formuler une doléance, celle de l'érection d'Akparé en commune rurale suivant les clauses de la décentralisation.

Le point focal de l'association AHOFA, M. Fandonougbo A. Fakos

a pour sa part indiqué que tout le monde sans distinction est concerné quand on parle de développement et de progrès et c'est la jeunesse qui est au cœur de l'action. Il a expliqué que c'est aussi la vision du chef de l'Etat qui cherche à faire plus et mieux notamment avec le Plan National de Développement (PND). L'objectif, dit-il, est de parvenir à ce que le développement, la richesse et la prospérité partagée puissent atteindre tout les coins du pays y compris Akparé et Katoré.

Il a pour finir invité ses interlocuteurs à réfléchir aux élections locales prochaines, en se fraternisant et à rester solidaire en toutes choses tout en ramenant vers eux, ceux qui ne sont pas du même avis qu'eux par le dialogue pour que le PND soit une réussite pour un développement encore plus dynamique au Togo.

« Si nous sommes soudés et vigilants, personne ne pourra s'infiltrer dans nos villes ou villages pour remplacer notre volonté de développement par la violence, l'extrémisme et le terrorisme », a-t-il ajouté.

Les associations JABECA et AJAD/CK sont respectivement créées en décembre 2013 et novembre 2014. Elles ambitionnent œuvrer pour le développement de leurs localités en suscitant chez les populations locales l'esprit participatif.

De notre correspondant à Atakpamé, Evrard Nomanyo



Infrastructures : Deux ponts inaugurés sur la rivière Zio à Togblékopé (nationale n°1)

Le Premier ministre Komi Selom Klassou a procédé ce mercredi 15 Mai à l'inauguration de deux ponts sur la rivière Zio (nationale n°1) à Togblékpé. Le coût de la réalisation est évalué à plus de 3 milliards de F CFA financés par l'Etat togolais et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Ce sont des infrastructures socio collectives qui s'inscrivent dans le cadre de la politique des grands travaux entreprise depuis quelques années par le Gouvernement togolais.

Le projet s'inscrit en effet dans le cadre des travaux de dédoublement de la route nationale n°1. Dénommé « autoroute de l'unité », ou « autoroute de partage de la prospérité », le dédoublement de cet axe stratégique pour le développement du pays, est l'un des projets phares du gouvernement togolais en termes d'infrastructures routières.

La section Lomé-Davié (20 Km) dans laquelle se situent les ponts inaugurés, constitue la première étape de ce dédoublement, selon la ministre des Infrastructures et des Transports. « La deuxième phase va concerner le tronçon Davié-Atakpamé sur une longueur d'environ 200 Km. C'est un projet en cours de négociation avec les partenaires », a indiqué Mme Zouréatou Kassa Traoré.

La conception architecturale des ponts prévoit une durée de vie de 50 ans. Cependant, le respect des règles des charges à l'essieu est nécessaire pour la pérennité des ouvrages. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SOGEA SATOM.

David S.



Les artisans Togolais bénéficient d'une assurance maladie

Le ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse en collaboration avec le ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale ont procédé ce mardi à Lomé, au lancement du dispositif de protection sociale des artisans. La mise en place de ce dispositif par l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM), s'inscrit dans le cadre de l'extension des systèmes contributifs de sécurité sociale et d'assurance sociale aux secteurs formel et informel de l'économie Togolaise. Cette assurance va permettre aux artisans Togolais de bénéficier de la prise en charge des risques liés aux maladies non-professionnelles.

Selon la ministre développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, il est établi que les artisans sont confrontés à divers risques sociaux tels que la maladie, les accidents et l'infirmité. Des événements malheureux devant lesquels il reste impuissant puisque ne disposant pas suffisamment de ressources pour se prendre en charge. Ils sont au même moment confrontés à l'absence d'offre de couverture sociale adaptée à leurs besoins. C'est donc pour leur venir en aide que l'Etat à travers ce dispositif, leur

offre un mécanisme approprié spécifique.

« Le développement du mécanisme approprié de protection social pour les artisans constitue une priorité et un axe stratégique majeur de la politique national de développement de l'artisanat, il s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) notamment son axe 3 relatif au renforcement des mécanismes de protection social et cet action contribuera à la réalisation de l'objectif relatif à l'extension des systèmes contributif de sécurité social et de l'assurance sociale au secteur formel et informel de l'économie », a souligné la ministre.

Pour le président de la chambre des artisans Kodjo Eklou qui s'est réjoui de cette initiative du gouvernement, ce dispositif de protection sociale vient à point nommé car elle vient combler l'une de leurs attentes. « Désormais, l'artisanat Togolais ne sera plus confronté à des difficultés lorsqu'une maladie nous touche ou touche un membre de notre famille, nous allons tous nous mobiliser autour de sa réussite », a-t-il déclaré.

Il faut noter que l'INAM au jour d'aujourd'hui se positionne comme un organisme gestionnaire de maladie et accident non professionnelle. Elle compte plus de 36.000 bénéficiaires, plus de 6.000 prescripteurs conventionnés sur l'ensemble du territoire, plus de 200 pharmacies réparties dans les 5 régions du Togo et plus de 1.000 centres de soins conventionnés.

Elisabeth S.



La journée mondiale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge célébrée au Togo

Les manifestations marquant la célébration de la journée internationale de la croix rouge et du croissant rouge commémoré chaque 08 mai ont été lancées mercredi au siège de la croix rouge Togo. La célébration de l'édition 2019 de la journée internationale de la croix rouge qui coïncide avec le 60ème anniversaire de ladite institution, est placée sous le signe de l'amour, une occasion pour rendre hommage au volontaire et rappeler l'importance du droit humanitaire internationale.

« Comme chaque année la croix rouge et ses partenaires célèbrent la journée internationale de la croix rouge, cette journée a été instaurée pour célébrer tout le bienfait que le fondateur de la croix rouge a fait pour l'humanité et par là, lancer un appel à tous les humains que nous sommes à se mobiliser pour accompagner les personnes vulnérables de manière à leur assurer un peu plus de dignité et aussi améliorer leurs conditions de vie », a souligné le président national de la croix rouge Yawo Gameli Gavlo.

« Particulièrement cette année, nous avons mis l'accent sur l'amour comme le thème de la célébration parce qu'au fur et à mesure que le monde évolue on constate un peu plus de vulnérabilité dû à l'action de l'homme mais aussi de la

nature. Et donc on voit que les personnes vulnérables deviennent de plus en plus nombreuses et leur besoin devient beaucoup plus complexe et nécessite la mobilisation de tout l'humanité », a-t-il ajouté.

Plusieurs activités sont inscrites au programme de cette célébration notamment une campagne de sensibilisation sur les valeurs humanitaires et de solidarité, un gala de football, un grand marathon à travers les artères de la ville de Lomé et une réjouissance à la plage de Lomé.

Il faut noter qu'une dizaine de brevet national de premier secours ont été décernés à dix (10) membres volontaires de la croix rouge lors de cette célébration.

Fondé en 1959 par Henri DUNANT, le mouvement de la croix rouge a pour objectif de protéger la vie et la dignité humaine pendant les conflits armés, de prévenir et d'atténuer les souffrances causées par la guerre. Il œuvre également pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, la lutte contre la vulnérabilité des communautés. A ce jour, il compte plus de 35.000 membres volontaires et 400 structures locales.

Elisabeth S.